

ORDRE DU JOUR DU 3 OCTOBRE 2016

1. Ouverture de la séance
2. Ordre du jour
3. Approbation des procès-verbaux du mois de septembre 2016
4. Approbation de la liste des comptes fournisseurs
5. Lecture de la correspondance
6. Rapport des travaux de voirie
7. Dépôt des écritures du journal général de septembre 2016
8. Résolution concernant le renouvellement des assurances collectives
9. Résolution relative à une demande d'emprunt temporaire pour les projets d'infrastructures
10. Questions diverses
11. Période de questions
12. Levée de la séance

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes, tenue le 3 octobre 2016, à 20 h, à la salle du conseil de la Municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes, située au 660, rue Principale, Saint-Luc-de-Vincennes.

Son présent : Monsieur Jean-Claude Milot, maire
 Madame Françoise Asselin, conseillère
 Nicole Grenon, conseillère
 Messieurs Jacques Lefebvre, conseiller
 Frédéric Morissette, conseiller
 Robert Normandin, conseiller
 Daniel André Thibeault, conseiller

Les membres présents forment le quorum.

1. Ouverture de la séance

La séance est ouverte par Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes. Manon Shallow, directrice générale et secrétaire-trésorière, fait mention de secrétaire.

2. Ordre du jour

Chacun prend connaissance de l'ordre du jour. Les points suivants sont ajoutés au point 10, comme suit :

- Résolution autorisant le paiement des factures
- Congrès FQM – commentaires du Maire
- Dépôt de l'étude de caractérisation es matériaux / 660 rue Principale
- Suivi pour le dossier d'inspection télévisée des conduites d'égout
- Résolution pour ajuster les surplus réservés en matière d'aqueduc, d'égout, d'assainissement au 31-12-2015
- Nuisances / lettres à certains propriétaires

3. Résolution 2016-10-108

Approbation des procès-verbaux du mois de septembre 2016

Sur la proposition de Nicole Grenon, appuyé de Jacques Lefebvre, le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes approuve les procès-verbaux du mois de septembre 2016, tels que présentés.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

4. Résolution 2016-10-109

Approbation de la liste des comptes fournisseurs

Sur la proposition de Frédéric Morissette, appuyé de Daniel André Thibeault, le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes approuve, en conformité avec le règlement 2007-359, décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire :

- la liste des chèques émis (**liste sélective venant de l'historique des chèques**) au cours du mois de septembre 2016, **dater du 28**

septembre 2016; du chèque **3400 à 3414** et du prélèvement **692 à 695** pour les paiements effectués par Accès D, pour un montant total de **44 422.88 \$** et approuve ainsi les comptes fournisseurs à payer (**analyse comptes fournisseurs** datée du **28 septembre 2016**) du mois de septembre 2016, pour un montant de **42 595.54 \$** inclus dans la liste des chèques émis;

- la liste des chèques émis (**rapport des salaires nets**) au cours du mois de septembre 2016, datée du **29 septembre 2016**, pour les salaires versés du numéro # **503662** au numéro # **503683** pour un montant total de **8 373.78 \$**.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

5. Lecture de la correspondance

Aucune correspondance.

6. **Rapport des travaux de voirie**

La directrice générale dépose le rapport des travaux de voirie à ce jour. Les dépenses et engagements sont de **79 666.18 \$**. Il reste des travaux obligatoires à réaliser pour **27 619.82 \$**, en conservant une réserve en cas d'imprévu de 5 000 \$ et en tenant compte des aides financières confirmées qui totalisent 21 000 \$.

7. **Dépôt des écritures du journal général de septembre 2016**

La directrice générale dépose les écritures du journal général pour le mois de septembre 2016.

8. Résolution 2016-10-110

Résolution concernant le renouvellement des assurances collectives

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes offre à son personnel, une assurance collective;

CONSIDÉRANT QUE le régime d'assurance collective du Collectif d'assurance des municipalités de la Mauricie regroupe trente (30) municipalités provenant de trois (3) MRC;

CONSIDÉRANT QU'ASQ, notre consultant en avantages sociaux, nous soumet le renouvellement pour la période du 1^{er} octobre 2016 au 30 septembre 2017 suite à l'appel d'offres paru en 2016;

PAR CES MOTIFS, et sur la proposition de Daniel André Thibeault, appuyée de Nicole Grenon, le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes, accepte les conditions négociées par ASQ pour le renouvellement de l'assurance collective avec L'Union-Vie pour la période du 1^{er} octobre 2016 au 30 septembre 2017, aux taux ci-après :

Garanties	Taux actuels	Nouveaux taux
<i>Assurance-vie de base /</i> taux par 1000\$ d'assurance	0.442 \$	0.391 \$
<i>Assurance DMA /</i> taux par 1000\$ d'assurance	0.039 \$	0.038 \$

<i>Assurance-vie PAC /</i> taux par famille	4.43 \$	2.64 \$
<i>Assurance frais médicaux</i>		
– individuelle	107.32 \$	83.43 \$
– couple	214.06 \$	168.93 \$
– monoparentale	281.76 \$	223.89 \$
– familiale	394.70 \$	306.69 \$
<i>Assurance soins dentaires</i>		
– individuelle	22.40 \$	19.37 \$
– couple	44.83 \$	38.76 \$
– monoparentale	57.25 \$	49.49 \$
– familiale	74.31 \$	64.24 \$
<i>Assurance maladie</i>		
– individuelle	22.40 \$	12.18 \$
– couple	44.83 \$	24.64 \$
– monoparentale	57.25 \$	27.09 \$
– familiale	74.31 \$	40.22 \$
<i>Assurance-salaire de courte durée /</i> taux par 10\$ de rente hebdomadaire	0.920 \$	0.669 \$
<i>Assurance-salaire de longue durée /</i> taux par 100\$ de rente mensuelle	2.59 \$	2.368 \$

QUE la directrice générale soit autorisée à signer les documents requis, le cas échéant.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

9. Résolution 2016-10-111

Résolution relative à une demande d'emprunt temporaire pour les projets d'infrastructures.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a signé des protocoles d'ententes avec le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, relatif à l'octroi d'une aide financière de l'ordre de 95 %, dans le cadre du programme P.I.Q.M., dossier 555 564 pour le projet d'Alimentation et traitement de l'eau potable et dossier 556 249 pour le projet d'Assainissement des eaux usées;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec versera sa part de l'aide financière sur 10 ans pour le projet 555 564 et sur 20 ans pour le projet 556 249, majorée d'un montant représentant le coût total du loyer de l'argent calculé en fonction d'un taux de financement estimé à 6,0 %, ce montant sera révisé pour tenir compte du coût réel du loyer de l'argent à la date du financement à long terme des travaux;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de faire une demande d'emprunt temporaire, puisque la municipalité est en attente des sommes à recevoir du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire en vertu des protocoles d'entente et qu'elle doit verser le 16 octobre un troisième versement annuel de capital et un 6^e versement biennuel d'intérêt sur le règlement d'emprunt conjoint pour ces deux projets;

CONSIDÉRANT QU'il faut adresser une demande à Desjardins entreprise afin d'obtenir un financement temporaire à taux variable;

CONSIDÉRANT QUE l'emprunt temporaire sera remboursé dès réception des sommes à recevoir du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

PAR CES MOTIFS, et sur la proposition de Françoise Asselin, appuyée de Nicole Grenon, le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes demande à la Caisse Desjardins du Sud des Chenaux, un emprunt temporaire au montant de 175 000 \$ pour ses projets d'infrastructures dans le cadre du programme PIQM portant les numéros 555 564 et 556 249;

QUE le maire Jean-Claude Milot et la directrice générale & secrétaire-trésorière sont autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes, tous les documents requis.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

10. Questions diverses

Résolution 2016-10-112

a. Résolution autorisant le paiement des factures

CONSIDÉRANT QUE depuis l'envoi de la liste des comptes aux élus pour approbation, d'autres factures se sont ajoutées :

PAR CES MOTIFS, et sur la proposition de Nicole Grenon, appuyé de Jacques Lefebvre, le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes autorise le paiement des factures suivantes, totalisant la somme de 17 127.31 \$:

Atelier D. Lefebvre	\$	134.41
Pitney Bowes – timbres et location machine		109.06
Tremblay Bois Mignault Lemay - Expropriation		386.10
Tremblay Bois Mignault Lemay - Grandmaison		911.06
Tremblay Bois Mignault Lemay - Service première ligne		575.80
Aon Hewitt RREMQ - septembre		867.04
Ministère du Revenu – juillet à septembre		8 044.31
Receveur général – remise septembre (régulier)		189.69
Receveur général – remise septembre (réduit)		717.54
Croix Bleue RREMQ – septembre		1 160.36
Solutests – gestion amiante		4 031.94

Total : \$ 17 127.31

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

b. Congrès FQM – commentaires du Maire

Monsieur le Maire émet ses commentaires sur le congrès annuel de la FQM qui se tenait à Québec la semaine dernière.

c. Dépôt de l'étude de caractérisation es matériaux / 660 rue Principale

Tel que le mandat donné par la résolution 2016-08-94, la firme Solutests a procédé aux prélèvements requis le 7 septembre dernier, afin de faire la caractérisation des matériaux de l'Édifice communautaire pour l'amiante. La directrice générale dépose le rapport produit par Solutests, le rapport inclus des recommandations que nous devons analysés incessamment vu certaines problématiques.

d. Suivi pour le dossier d'inspection télévisée des conduites d'égout

L'inspection télévisée des conduites du réseau d'égout pour les segments 04 (rue de l'Église village), 03 (rue de l'Église près du bureau municipal), 05 (traverse sur le terrain du Garage R. Normandin) a été réalisée au cours de la journée du mercredi 28 septembre. L'inspection par caméra a démontré que l'état de ces conduites est assez bon, si ce n'est un problème de racine qui envahisse certaines conduites (segment 04) et un relevage de trou d'homme (segment 03); nous ne voyons pas la nécessité de refaire lesdites conduites à ce stade-ci.

e. Résolution 2016-01-113

Résolution pour ajuster les surplus réservés en matière d'aqueduc, d'égout, d'assainissement au 31-12-2015

CONSIDÉRANT QUE les surplus en matière d'aqueduc, d'égout et d'assainissement sont comptabilisés aux livres à la fin de chaque exercice financier;

CONSIDÉRANT QU'en cours d'année 2015, les résultats entre les recettes et les dépenses desdits réseaux font en sorte qu'il y a lieu d'ajuster les surplus attribués à chacun de ces réseaux;

PAR CES MOTIFS, et sur la proposition de Nicole Grenon, appuyé de Frédéric Morissette, le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes mandate la directrice générale à ajuster les surplus affectés comme suit :

• Égout entretien	7 971.08 \$ dt
• Aqueduc 1 réseau St-Alexis	970.54 \$ ct
• Aqueduc 2 réseaux Village	6 340.26 \$ dt
• Aqueduc 2 dettes	9 007.87 \$ ct
• Aqueduc St-Joseph	67.83 \$ ct
• Assainissement entretien	3 914.71 \$ ct
• Assainissement dette	11 124.18 \$ ct

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers

f. Nuisances / lettres à certains propriétaires

Le conseil discute de certaines propriétés qui sont négligées et il demande qu'une lettre soit adressée aux propriétaires concernés; afin que l'entretien du gazon soit fait et que le terrain soit exempt de traîneries.

11. Période de questions

Aucune présence.

12. Résolution 2016-10-114

Clôture de la séance

Sur la proposition de Nicole Grenon, appuyé de Frédéric Morissette, le conseil lève la séance à 20 h 25.

Jean-Claude Milot, maire

Manon Shallow, dir. gén. & sec. trés.